



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 20 Février 2008

<p>Date de la convocation 13 février 2008</p>	<p>Heure de la séance 18 heures</p>	<p>Lieu de la séance Salle du Parc à la Communauté de Communes du Clermontois</p>
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, M. Jean Marie FERRIERES, Mme Françoise REVERTE Aspiran M, Alain MATHIEU, Cabrières Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, M. Jacques BORE, M. Sylvain MALBEC, M Jean Louis BAUDAILLER, Canet M. Jean Claude LACROIX, M. Jean Luc GABORIT, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, M. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Mme Michèle BONNAL, Mme Odile TIERS, Clermont L'Hérault Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian M Jacques FUZIER, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert .ARNOU, Jean Jacques LEBREAU, Paulhan M Jean Luc BIROUSTE, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M. C. BILHAC, M. J. AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc Mme Nicole ALESSANDRI</p>		<p>Procuration :</p> <p>M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA MM. Francis GAIRAUD à M. Alain MATHIEU M. Xavier GARCIA à M Sylvain MALBEC M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE Mme Colette TOUILLIER à M. René GALTIER M. Alain BASCOUL à Mme Odile TIERS MM. Olivier BRUN, à Mme Christiane MIRET M Jean Luc CACERES à M. André RUAS</p>

Objet : Annulation de titres de recettes - Boulangerie de Péret – Location à Monsieur DABIN

Monsieur BILHAC rappelle que par délibération en date du 20 Février 2008 le conseil communautaire a rapporté la délibération du 03 octobre 2007 portant sur un projet de contrat de location avec Monsieur DABIN, artisan boulanger, pour le local situé rue Anatole France à Péret.

Il ajoute que le même conseil s'est prononcé suite à la demande formulée par Monsieur DABIN sur un nouveau contrat de location portant conjointement sur le rez de chaussée, le 1^{er} et 2^{ème} étage dudit local conclu avec une prise de possession effective des locaux au 1^{er} Janvier 2008.*

Les locaux n'ayant jamais été occupé par Monsieur DABIN avant le 1^{er} Janvier 2008, il convient d'annuler les titres de recettes n° 578, 579, 580 d'un montant total de 1 350 € émis sur le budget 2007 de la Communauté.

Monsieur BILHAC précise que la commission des finances, réunie le 13 février 2008, a rendu un avis favorable sur cette proposition.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur BILHAC, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'accorder à Monsieur DABIN une annulation des titres de recettes n° 578, 579, 580 d'un montant total de 1 350 € émis sur le budget 2007 de la Communauté.

CONFIRME que cette réduction de titre s'élèvera à la somme de 1 350 €

PRECISE que cette somme est inscrite au budget de la Communauté de Communes.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO